



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/220

Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles et attribution d'une subvention exceptionnelle pour le soutien et le développement du dispositif des clubs CLA « Coup de pouce langage »

Direction de l'Education

**Rapporteur :** Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/220 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA CAISSE DES ÉCOLES ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE SOUTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF DES CLUBS CLA « COUP DE POUCE LANGAGE » (DIRECTION DE L'ÉDUCATION)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Caisse des écoles a noué un partenariat avec l'association Coup de Pouce depuis 2016 pour le déploiement dans les écoles lyonnaises, et plus particulièrement celles situées sur un territoire politique de la ville, de programmes visant à favoriser la réussite scolaire pour tous.

Dans ce cadre, la Caisse des écoles bénéficie d'un financement de 25 000 euros de la Ville de Lyon (Direction du Développement Territorial) pour la mise en place de clubs Coup de Pouce CLA (Club de Langage) destinés aux « petits parleurs » de grande section de maternelle.

Dans un contexte de sortie de crise, la Ville de Lyon souhaite apporter son soutien et déployer des moyens supplémentaires afin d'accompagner les enfants les plus fragilisés par la crise sanitaire et dont les difficultés ont pu être amplifiées par le confinement et la fermeture des écoles. Ce soutien doit permettre la mise en œuvre :

- de la reprise des clubs Coup de Pouce CLA (Club de Langage) en septembre 2020 à destination des enfants bénéficiaires d'un club sur l'année 2019-20 et qui entrent en CP à la rentrée, dans une vingtaine d'écoles lyonnaises ;
- du déploiement du dispositif Coup de Pouce CLA (Club de Langage) pour les élèves de Grande section de maternelle des écoles lyonnaises à partir de janvier 2021 (une cinquantaine d'établissements pourraient être concernés).

Il y a donc lieu de formaliser une convention jusqu'au 31 décembre 2021 avec la Caisse des écoles, établissement public communal, permettant à la Ville de Lyon de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 136 075 euros.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

## **DELIBERE**

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 3- Une subvention exceptionnelle de 136 075 euros est attribuée à la Caisse des écoles pour la gestion administrative et financière des clubs Coup de pouce langage pour l'année 2020-2021, les dépenses correspondantes seront imputées au programme PROJEDU, opération REDUCAT, ligne de crédit 106510, nature 657361, fonction 421.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**Stéphanie LEGER**